

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM**

SEANCE DU 13 MARS 2017

20 h à la Mairie

date des convocations : le 9 mars 2017

Président : M. Marc **BOUCHÉ**, Maire

présents : MM. Claude **REIGNIER** et Jean-Marie **HAUMESSER**, **Adjoints**
Mme Jacqueline **DE PAUW**, Mme Brigitte **OBRECHT**,
Mme Sandrine **RICHTER**, M. Marc **FRIEH**,
Mme Karin **KEMPF**, M. Marc **MISBACH**,
Mme Christelle **LEHRY**,

absents excusés

représentés : Mme Judith **JOSEPH**, procuration à Jacqueline DE PAUW
M. Serge **BASS**, procuration à Marc MISBACH

absente non excusée

non représentée : Mme Audrey **ROSENFELDER**

ORDRE DU JOUR :

- 1) désignation d'un secrétaire de séance
- 2) approbation du compte-rendu de la réunion du 13 février 2017
- 3 informations du Maire
- 4) déclarations d'intention d'aliéner
- 5) compte administratif 2016 du budget général et affectation des résultats
- 6) compte de gestion du budget général 2016
- 7) subventions versées en 2016 et propositions pour 2017
- 8) taux des impôts locaux
- 9) budget général 2017
- 10) compte administratif 2016 du budget annexe « zone d'activités », et affectation des résultats
- 11) compte de gestion du budget annexe « zone d'activités » 2016
- 12) budget annexe « zone d'activités » 2017
- 13) liste des marchés conclus en 2016 :
- 14) contravention pour déjections canines
- 15) recherche de locaux pour les réunions de la Commune et des Associations
- 16) prix de vente de deux terrains en zone d'activités
- 17) prix de vente du lot N° 14 en zone d'activités
- 18) convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Colmar Agglomération
- 19) convention avec ENEDIS
- 20) informations des Commissions et autres
- 21) informations des organismes intercommunaux et autres
- 22) divers

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christelle LEHRY est désignée pour assurer cette fonction.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2017

Le compte-rendu est approuvé et signé par les Conseillers présents.

3 INFORMATIONS DU MAIRE

** Depuis le 13 février 2017, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :*

- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons et de prolongation de l'heure de police accordée au KIWANIS CLUB COLMAR, à l'occasion d'un loto organisé le 11 mars 2017 à la salle des fêtes ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons accordée à l'Amicale des SP de Muntzenheim, à l'occasion du Téléthon le 9 décembre 2017 ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons accordée à l'Association A Travers Chant, à l'occasion d'un spectacle organisé les 5 et 6 mai 2017 à l'ERB ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons accordée à l'Association CONCORDIA à l'occasion d'un concert organisé le 11 mars 2017 à l'ERB ;
- réglementation de la circulation et du stationnement chemin dit Niedergrabenweg : n'y sont plus autorisées que la circulation des piétons et des deux roues non motorisés ;
- réglementation de la circulation et du stationnement dans le tronçon sud de la rue du Niederfeld, les panneaux du sens prioritaire sont en place ;
- réglementation de la circulation et du stationnement rue des Saules et rue Vauban, pour des travaux de coupe et de taille d'arbres ;
- permis de construire une maison avec garage au 13 rue du Lieutenant Dobler, en faveur de Monsieur Antony MOUGEOLLE ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons accordée à l'Amicale des SP de Holtzwihr, à l'occasion d'un loto organisé le 8 avril 2017 à la salle des fêtes ;
- avis favorable à la demande d'autorisation de travaux du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, pour mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'agence située 16 rue de Colmar ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons et de prolongation de l'heure de police accordée à l'US ARTZENHEIM à l'occasion d'un loto organisé le 25 novembre 2017 à la salle des fêtes ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons accordée à l'Association des ZEHALOÏFER, à l'occasion de la marche populaire organisée le 8 mai 2017.

** autres informations*

- Monsieur Michel Hubert GROFF a souhaité être déchargé de sa fonction de Président de la Chorale Interparoissiale Sainte Cécile Urchenheim-Widensolen. Il est remplacé par Madame Juhanne ROTH.
- Madame Judith JOSEPH étant absente, il est proposé qu'elle rende compte à la prochaine réunion, de son travail sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

4) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- Monsieur et Madame BITTNER Mathias vendent leur maison située 2 chemin de la Berge
- le lotisseur SOVIA vend une parcelle située entre la propriété NIESS et celle de Monsieur BATISTA et Madame DIAS. A la demande de SOVIA, Monsieur Claude REIGNIER était sur place pour assister au piquetage
- les conjoints LEHMANN vendent le terrain situé à l'arrière du 12 rue Arrière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune.

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GENERAL ET AFFECTATION DES RESULTATS

Selon son règlement, le Conseil municipal élit son Président pour ce point. Est élu Monsieur Claude REIGNIER, Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Claude REIGNIER fait savoir que la Commission des Finances, réunie le 27 février, a étudié le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	656 693.05 €	Dépenses	235 040.52 €
Recettes	715 626.01 €	Recettes	325 852.08 €
Résultat 2016	58 932.96 €	Résultat 2016	90 811.56 €
Correction CCPRB	44 417.87 €	Correction CCPRB	24 116.46 €
Résultat reporté 2015	121 146.95 €	Résultat reporté 2015	-218 404.80 €
Excédent cumulé 2016	224 497.78 €	Déficit cumulé 2016	-103 476.78 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve le compte administratif 2016.

Monsieur le Maire rejoint la salle de réunion et reprend la présidence de la séance.

Voici la situation :

- en dépenses d'investissement déficit de	-21 463.00 €
- en recettes d'investissement excédent de	51 036.00 €
- besoin de financement corrigé des restes à réaliser	-73 903.78 €
- résultat disponible du fonctionnement à affecter	224.497.78 €

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes, compte tenu des restes à réaliser en 2017 :

- Affectation en réserves compte 1068 (en couverture des besoins de financement en section d'investissement)	73 904.00 €
- Report en fonctionnement 002	150 593.78 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve l'affectation des résultats 2016 au budget 2017.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

6) COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2016

Monsieur le Maire fait savoir que la Commission des Finances, réunie le 27 février, a constaté la concordance des résultats 2016 présentés par le Comptable des Finances publiques, avec la comptabilité communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve le compte de gestion 2016.

7) SUBVENTIONS VERSEES EN 2016 ET PROPOSITIONS POUR 2017

Monsieur Jean-Marie HAUMESSER et Madame Christelle LEHRY, Présidents d'Associations concernées par une subvention, ne prennent pas part à cette délibération.

	Budget 2016	Réalisations 2016	Propositions 2017
ACSLME	720,00	720,00	720,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	-	100,00	100,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	720,00	720,00	720,00
APRECIAL	30,00	-	-
ASPTT COLMAR	100,00	100,00	100,00
ASS DES MAIRES ET ADJ DU CANTON	400,00	400,00	300,00
ASS ECOMUSEE D ALSACE	16,00	16,00	16,00
ASS GYMNASIQUE VOLONTAIRE	100,00	100,00	100,00
ASS HAUT RHIN.AIDE PERS.AGEEES	825,00	825,00	825,00
ASS LOISIRS CULTURE DU RIED BRUN	500,00	500,00	500,00
ASS MUSIQUE ET CULTURE	16,00	16,00	16,00
ASS SEPIA	100,00	100,00	100,00
ASS SPORTIVE ZEHALOIFER - KAUFFMANN SIMONE	-	100,00	100,00
ASSOC DE PECHE	700,00	700,00	700,00
ASSOC ESPOIR	30,00	30,00	30,00
ASSOCIATIONS REUNIES	1 400,00	1 400,00	1 400,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU H.R	100,00	100,00	100,00
CONSERVATOIRES DES SITES ALSACIE	15,00	15,00	15,00
DELTA REVIE	200,00	200,00	200,00
DIVERS BENEFICIAIRES	2 400,00	-	58,00
ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA MANNE	500,00	500,00	500,00
FRJM - RAYMOND HABERKORN	1 000,00	1 000,00	1 000,00
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE	80,00	80,00	80,00
L HOMME AU SERVICE DE LA NATURE	100,00	-	-
LA JEUNESSE DU RIED	2 000,00	-	-
LA PREVENTION ROUTIERE	40,00	40,00	40,00
STE DE MUSIQUE HARMONIE	1 480,00	-	10 000,00
UNION DEPARTEMENTALE S.P.DU HA	428,00	-	280,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	-	-	200,00
SELWERLECKLA	-	-	500,00
	14 000,00	9.622,00	18 700,00

Monsieur le Maire fait savoir que l'Association des SELWERLECKLA a demandé à se rattacher à l'Association Culture Sports et Loisirs de Muntzenheim et Environs. Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention de démarrage de 500 €.

Le Conseil municipal, à la majorité des Conseillers présents ou représentés, approuve la liste des subventions versées en 2016 ainsi que les propositions de subventions pour 2017.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

8) TAUX DES IMPOTS LOCAUX

En 2016, les taux ont été fixés comme suit :

taxe d'habitation	: 10,59 %
taxe foncière sur le bâti	: 11,94 %
taxe foncière sur le non bâti	: 68,19 %
CFE (ancienne taxe professionnelle)	: dorénavant encaissée par Colmar Agglomération

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, de ne pas modifier ces taux pour 2017.

9) BUDGET GENERAL 2017

La Commission des Finances, réunie le 27 février, a étudié la proposition de budget général 2017. Monsieur le Maire présente le budget au Conseil municipal.

Ce budget s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : **828 781 €**
- section d'investissement : **576.389 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve au niveau des chapitres le budget 2017.

10) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES », ET AFFECTATION DES RESULTATS

Selon son règlement, le Conseil municipal élit son Président pour ce point. Est élu Monsieur Claude REIGNIER, Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Claude REIGNIER fait savoir que la Commission des Finances, réunie le 27 février, a étudié le compte administratif 2016 du budget annexe « zone d'activités » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement			Section d'investissement	
Dépenses	1 292 640.77 €		Dépenses	1 292 640.77 €
Recettes	1 292 640.77 €		Recettes	0.00 €
Résultat 2016	0.00 €		Résultat 2016	-1 292 640.77 €
Résultat reporté 2015	50 000.00 €		Résultat reporté 2015	43 045.11 €
Excédent cumulé 2016	50 000.00 €		Déficit cumulé 2016	-1 249 595.66 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « zone d'activités ».

Monsieur le Maire rejoint la salle de réunion et reprend la présidence de la séance.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

Voici la situation :

Besoin de financement	- 1 249 595.66€
-----------------------	-----------------

Monsieur le Maire propose l' affectation des résultats suivante :

Déficit d'investissement reporté (001)	-1 249 595.66 €
--	-----------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve l'affectation des résultats du budget annexe « zone d'activités »2016 au budget 2017.

11) COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES » 2016

Monsieur le Maire fait savoir que la Commission des Finances, réunie le 27 février, a constaté la concordance des résultats 2016 présentés par le Comptable des Finances publiques, avec la comptabilité communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités » 2016.

12) BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES » 2017

La Commission des Finances, réunie le 27 février, a étudié la proposition de budget annexe 2017.

Il se présente en suréquilibre, comme suit:

en fonctionnement :

- dépenses : 4 342.410,00 €
- recettes : 4 404.907,00 €
-

en investissement :

- dépenses : 3 420 795.66 €
- recettes : 3 742 400.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, approuve le budget annexe « zone d'activités » 2017.

13) LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016 :

La liste des marchés conclus au cours d'une année N-1 doit être rendue publique.

En voici le détail :

L'entreprise PONTIGGIA, pour les travaux d'aménagement de la rue des Ecrevisses et du tronçon sud de la rue du Niederfeld, pour un montant de 103.120,80 €.

14) CONTRAVENTION POUR DEJECTIONS CANINES

La contravention appliquée par les gardes intercommunaux de la Brigade verte est de 68 €.

Ce montant est appliqué lorsque le maître du chien est réticent et fait des histoires.

Si le contrevenant admet de suite les faits, les gardes appliquent éventuellement une contravention de 35 € qui concerne plutôt les dépôts d'ordures.

En cas de récidive, de personne agressive, un procès-verbal administratif est adressé au Maire et au Tribunal pour jugement. Dans ce cas, la contravention se chiffre à 186 €.

Monsieur le Maire fait savoir que de plus en plus de plaintes à ce sujet sont reçues en Mairie. C'est pourquoi il propose que, quel que soit le cas relevé par la Brigade verte, la Commune ajoute une contravention supplémentaire comme c'est déjà le cas pour les dépôts sauvages d'ordures.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

Monsieur le Maire propose de fixer cette contravention supplémentaire à 300 €.

abstentions : 2 (Mesdames DE PAUW et RICHTER)

contre : 0

POUR : 11

Le Conseil municipal, à la majorité des Conseillers présents et représentés, décide de fixer à 300 € la contravention supplémentaire qui sera appliquée à tout contrevenant verbalisé par la Brigade Verte.

15) RECHERCHE DE LOCAUX POUR LES REUNIONS DE LA COMMUNE ET DES ASSOCIATIONS

Les travaux de mise en accessibilité de la Mairie vont débuter vers la fin de cette année.

Du fait de la réglementation en matière d'accessibilité, plus aucune salle ne sera plus disponible, ni pour les réunions du Conseil municipal, ni pour celles des Associations.

Aussi est-il nécessaire et urgent de trouver, soit un bâtiment approprié, soit un terrain où une construction de plain-pied pourrait être envisagée, avec possibilités de stationnement.

Le Conseil municipal décide de guetter toute opportunité d'acquisition de terrain ou de propriété bâtie dans le village, qui permettrait la construction d'un nouveau bâtiment et d'aménager des places de stationnement.

Monsieur Marc MISBACH demande s'il ne serait pas bon de recenser, au sein du village, toute propriété qui serait susceptible d'intéresser la Commune pour un tel projet. Pourquoi pas l'actuel emplacement occupé par le bâtiment mobile dans la cour de l'école élémentaire ? Il lui est répondu qu'on ne peut pas construire ainsi dans la cour de l'école et qu'il n'y aurait pas assez de place.

16) PRIX DE VENTE DE DEUX TERRAINS EN ZONE D'ACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise qui était intéressée par la parcelle N°4 a renoncé à s'y installer. Cette parcelle, cadastrée section 25 N° 349, a une surface de 29,32 m². Des demandes sont en attente mais pour une surface moindre. Aussi Monsieur le Maire propose que cette parcelle soit scindée en deux. Ceci implique un nouvel arpentage et la nécessité d'apporter les divers réseaux et viabilités sur chacune des deux nouvelles parcelles. Le coût de ces nouveaux travaux est estimé à 15.000 € H.T.

Afin de couvrir le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à 3.300 € l'are le prix de vente de ces deux nouvelles parcelles, sachant qu'actuellement il est de 2.820 € l'are.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, décide de fixer à 3.300 € l'are le prix de vente des deux terrains issus de la division de la parcelle d'origine section 25 N° 349.

Ceci étant, Le Conseil municipal décide d'attribuer comme numéro de voirie le N°4a rue Joseph De Pauw au terrain nord et le N°4b à celui du sud.

17) PRIX DE VENTE DU LOT N° 14 EN ZONE D'ACTIVITES

Etant concerné par ce point, Monsieur le Maire quitte la salle, afin que le vote des Conseillers ne soit pas influencé et permette d'écarter tout risque pénal sur le fondement de l'article 432-12 alinéa 4 du Code pénal

Le Conseil municipal élit comme Président de séance Monsieur Jean-Marie HAUMESSER, Adjoint.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

En date du 12 septembre 2016, le Conseil municipal a fixé à 2.820 €/are le prix de vente des terrains en zone d'activités. La parcelle N° 14, cadastrée section 25 N° 359 et d'une surface de 30,08 ares, a été retenue pour un projet de Maison de Santé, regroupant la pharmacie et divers praticiens dans divers domaines médicaux et paramédicaux. Monsieur le Maire, médecin généraliste, étant concerné par ce projet, le Conseil municipal est invité à prendre une nouvelle délibération.

Le service des Domaines a été consulté et a estimé à 74.000 € la valeur du terrain en question, ce qui revient à 2.460,10 € l'are. Par mesure d'équité vis-à-vis des autres acquéreurs de terrains, et afin qu'il ne puisse y avoir aucune accusation de privilège, le Conseil municipal décide que le prix de vente de ce terrain par la Commune ne devra en aucun cas être inférieur au prix de vente des autres terrains qui est de 2.820 €.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, décide de fixer à 2.820 € l'are le prix de vente de cette parcelle située 14 rue Joseph De Pauw, section 25 N° 359, contenant 30,08 ares.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Claude REIGNIER, Adjoint, pour signer l'acte notarié de vente, au nom et pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

18) CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC COLMAR AGGLOMERATION

Fin de l'an dernier, la Commune a fait procéder au réaménagement complet de la rue des Ecrevisses et du tronçon sud de la rue du Niederfeld. Pour ce qui est des collecteurs d'eaux pluviales, des décanteurs-séparateurs, des ouvrages de régulation et les puits perdus en l'absence de réseau de collecte, c'est COLMAR AGGLOMERATION qui est compétente.

Etant donné que la Commune a financé la totalité des travaux, y compris ceux concernant Colmar Agglomération, il convient de signer cette convention pour permettre de demander le remboursement à C.A. des travaux qui n'étaient pas du ressort de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage.

19) CONVENTION AVEC ENEDIS

Par délibération du 13 février 2017, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, pour le passage des câbles d'alimentation et pour le transformateur desservant la zone d'activités. Le Notaire chargé de la constitution de ces servitudes demande une délibération comportant les références cadastrales des parcelles concernées.

Elles sont les suivantes :

- section 25 N° 349, de 29,32 ares, terrain à bâtir
- section 25 N° 367, de 1,61 are, partie alignée du Niedergrabenweg ;
- section 25 N° 369, de 0,38 are, parcelles où se trouve le transformateur

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à accorder sa procuration à tout collaborateur de l'étude de Maître Michel RODRIGUES pour la constitution de ces servitudes.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 MARS 2017**

20) INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET AUTRES

** Commission d'urbanisme*

Monsieur Claude REIGNIER rend compte des réunions des 13, 21 et 25 février 2017. Trois dossiers ont été étudiés : un projet de restauration d'une maison existante, un pour l'agrandissement d'une maison et un autre pour une nouvelle construction dans la zone d'activités.

21) INFORMATIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET AUTRES

** Syndicat de la Blind*

Il s'avère que, depuis plusieurs années, Voies Navigables de France n'entretient plus la grille du siphon où la Rigole de Widensolen passe sous le Canal de Colmar. Cette problématique a été soumise au Président du Syndicat de la Blind, suite à quoi une réunion a été organisée et à laquelle a assisté Monsieur Jean-Marie HAUMESSER. Il rend compte de cette réunion, à laquelle ont assisté un représentant de VNF et un représentant du SIVU. Il en ressort que VNF n'avait plus de véhicule pour assurer le ramassage des détritiques qui s'amassent dans cette grille. Depuis environ 2 années c'est un riverain de la rue des Charmes qui nettoyait cet endroit.

Il a été convenu qu'une convention de gestion commune sera conclue entre VNF, la SAVA (prestataire qui entretient les cours d'eau pour le compte du SIVU) et la Commune. Celle-ci sera chargée de l'enlèvement de tout ce qui est plastique et autres déchets, VNF s'occupera des déchets végétaux.

Il a également été discuté des fuites du Canal de Colmar. Le représentant de VNF a assuré que les trous de Ragondins et autres causes de fuites du Canal sont surveillés. Le problème est qu'il n'est pas possible d'effectuer certains travaux de renforcement des berges à cause la piste cyclable constituée d'un revêtement spécial. C'est pourquoi il a été décidé de consolider les endroits endommagés par un enrochement, les blocs étant actuellement stockés sur divers terrains.

22) DIVERS

* Monsieur Jean-Marie HAUMESSER fait savoir qu'un groupe de travail a procédé, samedi dernier, à l'entretien du verger conservatoire. Des arbres et des haies ont été taillés, les ronces broyées. La première fauche est programmée pour fin juin-début juillet et la dernière juste avant le ramassage des pommes.

* Un habitant de la Commune a signalé à Monsieur Marc FRIEH qu'une branche de tilleul est tombée sur sa voiture, rue de Colmar.

* Madame Brigitte OBRECHT demande à qui il incombe de ramasser les débris sur la route, les bas-côtés, les champs, suite à un accident de circulation, lorsque les Pompiers ne sont pas intervenus sur place. Monsieur le Maire répond que dans ce cas il faut prévenir la Gendarmerie.

* Madame Sandrine RICHTER signale qu'un lampadaire penche dans la rue des Serruriers.

* Etant donné que les documents nécessaires au travail de la Commission des Impôts ne sont pas encore arrivés en Mairie, la réunion de demain 14 mars est reportée au 13 avril, à 18 h.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 30

**APPROBATION DU P.V. DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 FEVRIER 2017**

ORDRE DU JOUR :

- 1) désignation d'un secrétaire de séance
- 2) approbation du compte-rendu de la réunion du 13 février 2017
- 3 informations du Maire
- 4) déclarations d'intention d'aliéner
- 5) compte administratif 2016 du budget général et affectation des résultats
- 6) compte de gestion du budget général 2016
- 7) subventions versées en 2016 et propositions pour 2017
- 8) taux des impôts locaux
- 9) budget général 2017
- 10) compte administratif 2016 du budget annexe « zone d'activités », et affectation des résultats
- 11) compte de gestion du budget annexe « zone d'activités » 2016
- 12) budget annexe « zone d'activités » 2017
- 13) liste des marchés conclus en 2016 :
- 14) contravention pour déjections canines
- 15) recherche de locaux pour les réunions de la Commune et des Associations
- 16) prix de vente de deux terrains en zone d'activités
- 17) prix de vente du lot N° 14 en zone d'activités
- 18) convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Colmar Agglomération
- 19) convention avec ENEDIS
- 20) informations des Commissions et autres
- 21) informations des organismes intercommunaux et autres
- 22) divers

prénom et nom	qualité	signatures	procurations
Marc BOUCHE	Maire		
Claude REIGNIER	Adjoint		
Jean-Marie HAUMESSER	Adjoint		
Jacqueline DE PAUW	Conseillère		
Brigitte OBRECHT	Conseillère		
Serge BASS	Conseiller	absent excusé, procuration à Marc MISBACH	
Sandrine RICHTER	Conseillère		
Marc FRIEH	Conseiller		
Karin KEMPF	Conseillère		
Audrey ROSENFELDER	Conseillère	absente non excusée,	----- -----
Marc MISBACH	Conseiller		
Judith JOSEPH	Conseillère	absente excusée, procuration à Jacqueline DE PAUW	
Christelle LEHRY	Conseillère		